

Dossier de réexamen IED

Code AIOT : 0052201399

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 17-12-20

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Code AIOT : **0052201399**

SIRET de l'établissement concerné : **40444772400018**

Code postal : **22400**

Ville : **HENANSAL**

Département : **22**

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)	74480.0	87780.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2101 : élevage de bovins (emplacements ou nombre de vaches laitières)	60.0	60.0
2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux-équivalents)	87780.0	87780.0
2170 : fabrication d'engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques, à l'exclusion des rubriques 2780 et 2781 (tonnes par jour)		2.19

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	53200
Poulets de chair	85120

Canards	Non autorisé
Dindes	21280
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	53200
Si vous élevez d'autres espèces de volailles, précisez ci-dessous les capacités autorisées par espèce :	
Coquelets : 87780 emplacements	

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	Non autorisé
Porcs de production	Non autorisé
Truies	Non autorisé

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
P0002	existant
P0001	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Non
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Non

Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
Traitement des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Oui
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Oui
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérés en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Non
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

UTcompost

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

Appliquez-vous les techniques alternatives suivantes ?	Oui
En volailles, utilisation de données forfaitaires pour déterminer les quantités d'azote excrété pour les espèces/catégories figurant dans l'acte ICPE mais non élevées en pratique.	oui

Commentaires éventuels :
Les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées avec les BRS qui sont joints à ce formulaire. Un BRS a été réalisé pour chaque poulailler.

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Poulet de chair	0.292	$\leq 0,6$
Dinde	1.0634	$\leq 2,3$
Poulettes	0.3525	Pas de valeur de performance associée
Reproducteurs	0	Pas de valeur de performance associée
Pintades	0.292	Pas de valeur de performance associée
Oies	0	Pas de valeur de performance associée
Cailles	0	Pas de valeur de performance associée
Pigeons	0	Pas de valeur de performance associée

Faisans	0	Pas de valeur de performance associée
Perdrix	0	Pas de valeur de performance associée

Poulets de chair (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
d. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités d'azote excrété?	oui

Commentaires éventuels :
Pour les dindes, les pintades et les poulettes, les calculs ont été réalisés sur la base des données forfaitaires (ITAVI). Pour les poulets, ce sont les valeurs du BRS qui ont été prises en compte et la valeur la plus élevée indiquée ci-dessus. Pour les deux poulaillers, les valeurs obtenues sont : P0001 : 0.292 kg N P0002 : 0.285 kg N

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Poulets de chair	0.051	<= 0,25
Dindes	0.598	<= 1,0
Poulettes	0.1625	Pas de valeur de performances associées
Reproducteurs	0	Pas de valeur de performances associées
Pintades	0.14	Pas de valeur de performances associées
Oies	0	Pas de valeur de performances associées
Cailles	0	Pas de valeur de performances associées
Pigeons	0	Pas de valeur de performances associées

Faisans	0	Pas de valeur de performances associées
Pedrix	0	Pas de valeur de performances associées

Poulets de chair (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui

Commentaires éventuels :
Pour les dindes, les pintades et les poulettes, les calculs ont été réalisés sur la base des données forfaitaires (ITAVI). Pour les poulets, ce sont les valeurs du BRS qui ont été prises en compte et la valeur la plus élevée ci-dessus. Pour les deux poulaillers, les valeurs obtenues sont : - P0001 : 0.051 kg P2O5 - P0002 : 0.047 kg P2O5

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

P0002 (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

2.2.2. Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro

Poulettes et reproducteurs – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 31)

P0002 (existant)
Pas de poulettes ni de poulets de chair reproducteurs dans ce bâtiment
P0001 (existant)
Pas de poulettes ni de poulets de chair reproducteurs dans ce bâtiment

2.2.3. Émissions poulets

Poulets de chair – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 32)

P0002 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
2,5 kg	0	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0.039	0,105

P0001 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
2,5 kg	0	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0.041	0,105

2.2.4. Émissions dindes

Dindes – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 34)

P0002 (existant)
Pas de dindes dans ce bâtiment
P0001 (existant)
Pas de dindes dans ce bâtiment

2.3. Traitement des effluents

2.3.1. Traitement effluents

Traitement des effluents d'élevage – Réduction des émissions (MTD 19)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
f. Est-ce que les effluents solides sont compostés ?	oui

Commentaires éventuels :	
Les fumiers de volailles sont compostés dans une unité de transformation (UTcompost).	

2.4. Stockage effluents

2.4.1. Émissions air

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des effluents solides (MTD 14)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
b. Est-ce que les tas d'effluents solides sont couverts ?	oui

Commentaires éventuels :	
Les fumiers sont compostés dans une unité de transformation non couverte de 900 m ² (qui servira à la transformation et au stockage des produits). Les composts obtenus sont couverts d'une bâche thermorespirante.	

2.4.2. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des effluents solides (MTD 15)

UTcompost	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
b. Est-ce que les effluents solides sont stockés dans un silo en béton ?	oui
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui

2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui

2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduelles (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
c. Est-ce que les eaux résiduelles sont épandues, par exemple, au moyen d'un système d'irrigation ou en mélange avec la litière ?	oui

Commentaires éventuels :
Les poulaillers sont sur sol en terre battue. Les eaux de lavage sont récupérées dans la litière.

2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui
d. Est-ce qu'un éclairage basse consommation est utilisé ?	oui
e. Est-ce qu'un échangeur de chaleur est utilisé (air-air / air-eau / air-sol) ?	oui

2.6. Nuisances

2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que les équipements sont disposés de façon à réduire les niveaux de bruit : - en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles) - en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation - en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage ?	oui

Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants : - fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux - utilisation des équipements par du personnel expérimenté - évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible - précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien - utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible - limiter le plus possible la taille des zones de plein air racless afin de réduire le bruit des tracteurs racleurs ?	oui
Est-ce que la propagation du bruit est limitée en intercalant des obstacles entre les émetteurs et les récepteurs ?	oui

Commentaires éventuels :

Les animaux sont élevés en bâtiment clos. L'accès aux bâtiments (silos, quai) est dégagé et permet d'éviter des manoeuvres des camions. Le local du groupe électrogène est isolé. L'alarme qui se déclenche en cas d'élévation anormale de la température ou de coupure de courant est reliée au téléphone portable ce qui permet d'intervenir rapidement.

2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants : - garder les animaux et les surfaces propres et sèches - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...) - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents - maintenir une litière sèche et en aérobie dans le cas d'un élevage sur litière ?	oui
f.2. Est-ce que les effluents solides sont compostés?	oui

Commentaires éventuels :	
L'usage de certaines pratiques permet de limiter les nuisances olfactives : - le curage rapide des poulaillers - le stockage clos des cadavres - la propreté des bâtiments	

2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

P0002 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui

P0001 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui

2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

P0002 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	

P0001 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	

2.7. Organisation

2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?
--

Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?	oui
Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ; - sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...) - sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication - sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention - sur l'autosurveillance de l'activité ?	oui
Est-ce qu'un plan de contrôle et maintenance préventive des équipements est mis en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes avérées au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives et avez mis en place un registre des plaintes ? - vous n'avez jamais reçu de plaintes (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui
Est-ce qu'une procédure de gestion des accidents / incidents a été établie (par exemple : registre, déclaration en DDPP et actions correctives) ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

Commentaires éventuels :

L'élevage n'a pas fait l'objet de plaintes.
Le GAEC réfléchit à la mise en place d'une base documentaire afin d'avoir les documents à portée de main par rapport aux démarches à réaliser.
Toutes ces pièces seront mises en place pour le 21 février 2021.

2.8. Émissions totales de l'élevage

2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage de volailles analogue standard
Bâtiment d'élevage	8889	8889
Stockage des effluents	1609	1609
Épandage des effluents sur les terres en propre	0	605
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	0	0
Total	10498	11103

Si vous le jugez pertinent, vous pouvez apporter des informations complémentaires ci-dessous :

Les valeurs indiquées correspondent aux valeurs calculées en production de coquelets pour lesquelles les émissions en ammoniac sont les plus élevées. En annexe, sont présentés les calculs GEREP pour chaque production autorisée et pour la production actuelle (situation réelle).

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment : - traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...) - production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170) - fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220) - stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?	oui

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

P0002	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui
P0001	

Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé. Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :	non
Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact. Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :	non
Commentaire inspecteur : SC 10/12/2020 : Les GEREPE et BRS sont absents au dossier de réexamen.	

Synthèse des commentaires inspecteurs

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Commentaire inspecteur
Synthèse des actions proposées		SC 10/12/2020 : Les GEREPE et BRS sont absents au dossier de réexamen.

4. Transmission et validation

L'éleveur a transmis son dossier le **16/06/20**

Ce dossier a été validé par l'inspection après analyse et transmis à la préfecture le **17/12/20**